

Réponses Egis aux questions ou commentaires des internautes

Question : le vétiver peut-il devenir une plante invasive ?

Réponse Egis : Il y a plusieurs espèces de vétiver (environ 7 espèces), parmi lesquelles la seule espèce *Chrysopogon zizanioides* est utilisée en bio ingénierie (protection des talus, lutte anti érosive, etc...) car elle est naturellement à ce jour génétiquement stérile (elle ne donne pas de graines fertiles).

Sa reproduction ou multiplication ne se fait que par éclats des souches. Si aucune personne n'intervient pour dessoucher la plante mère, séparer les éclats et repiquer ailleurs, on ne pourra pas retrouver le vétiver là où quelqu'un ne l'a pas repiqué. C'est donc cette seule espèce de vétiver qui est recommandée pour être utilisée sur la RN1 au Congo.

Commentaire 1 : le vétiver est une plante exotique. En monoculture ce n'est pas une solution environnementale. Elle n'a donc par conséquent pas d'intérêt écologique.

Réponse Egis : Certes, d'autres plantes indigènes pourraient être utilisées pour stabiliser les talus... mais tant qu'elles ne sont pas identifiées et étudiées ... tant que la méthodologie de leur mise en œuvre n'est pas élaborée et que leur efficacité n'est pas prouvée, il n'est pas judicieux, face à l'urgence de la réalisation d'un projet dans un délai imparti très court, de s'investir dans une telle démarche qui nécessiterait énormément de moyens, de temps et d'essais qui, ne figurent souvent pas dans les cahiers des charges desdits projets.

L'efficacité, la facilité de démultiplication, la facilité de mise en œuvre du vétiver, la rapidité de son établissement sur le talus ayant déjà été testée et prouvée dans plusieurs pays du monde, le vétiver se trouve donc privilégié par rapport à d'autres espèces, même locales connues pour leur rôle de protection des talus.

Dans la phase d'installation, le vétiver est planté en monoculture certes...mais il joue simplement le rôle d'espèce pionnière pour une protection rapide des talus contre les érosions. Les observations faites dans nos projets et confirmées ailleurs indiquent qu'au bout de 3 à 4 mois, une diversité d'essences indigènes s'installent spontanément et progressivement, elles cohabitent parfaitement bien avec le vétiver.

Autres impacts positifs relevés :

- Cette diversité floristique a entraîné celle de la **faune** : sur tous les sites, nous avons assisté à un retour d'espèces d'oiseaux, de rongeurs, d'insectes, de reptiles, etc... qui retrouvent un milieu favorable, un habitat riche en nourriture (reconstitution rapide de la chaîne alimentaire)... Ceci s'est vérifié dans d'autres parties du monde où le vétiver avait été utilisé.
A Brazzaville où certaines plantations de vétiver ont plus de 4 ans, les **espèces indigènes** sont beaucoup plus abondantes que les plants de vétivers initialement plantés pour la protection des talus.
- La plantation de vétiver peut également contribuer à **réduire les émissions de carbone** et le réchauffement de la planète grâce à ses racines qui stockent le CO₂. Cette plante pourrait emmagasiner annuellement près de 53 tonnes de dioxyde de carbone par hectare : Un mètre carré de vétiver séquestre

donc environ 5 kg de dioxyde de carbone (source [http://aldorf.net/TPE-Clemence/Fixation du CO2.html](http://aldorf.net/TPE-Clemence/Fixation_du_CO2.html)).

Commentaire 2 : Le vétiver est une solution qui ne sera jamais implantée à grande échelle en France

Réponse Egis : Nous sommes bien d'accord. Le Vétiver est une plante adaptée aux régions tropicales. Le vétiver ne supporte pas les périodes hivernales... En France, en particulier dans la région alpine, le Calamagrostis argentea (appelée localement "la bouche") est utilisée aux mêmes fins que le vétiver, pour la protection des pentes contre l'érosion.

Le CEMAGREF et l'ONF (service RTM Restauration des Terrains en Montagne) l'étudient et l'expérimentent depuis de nombreuses années.